



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2278**

commune (s) :

objet : Déplacement - Elaboration d'un modèle de simulation de déplacements partagé avec l'Etat et le Conseil général du Rhône - Convention de participation financière pour la réalisation d'enquêtes cordon et minéralogique sous coordination de l'Etat

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011****Décision n° B-2011-2278**

objet :	<b>Déplacement - Elaboration d'un modèle de simulation de déplacements partagé avec l'Etat et le Conseil général du Rhône - Convention de participation financière pour la réalisation d'enquêtes cordon et minéralogique sous coordination de l'Etat</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'Etat, le Conseil général du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon ont souhaité élaborer et entretenir un modèle de simulation des déplacements commun et partagé à l'échelle du territoire métropolitain lyonnais.

L'objectif est de disposer de données nécessaires à la bonne organisation générale des déplacements sur le territoire métropolitain lyonnais afin d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques à mettre en œuvre.

L'élaboration d'un modèle de simulation des déplacements s'inscrit dans un dispositif plus global de planification à différentes échelles des territoires et à différentes échelles des temps. Il constitue la première étape vers un modèle de portée plus générale de type multimodal intégrant l'ensemble des réseaux y compris les transports collectifs (transports urbains et ferrés).

Des discussions sont en cours avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et la Région Rhône-Alpes pour qu'ils intègrent le partenariat afin que le modèle soit conçu comme "multimodal".

La réalisation et le financement des enquêtes, objet de la présente convention, concernent exclusivement le volet routier du modèle et sont, par conséquent, indépendants de la participation du Sytral et de la région Rhône-Alpes.

Il est convenu que le modèle de déplacements couvre les communes du territoire métropolitain de Lyon.

Par délibération n° 2009-0715 du 11 mai 2009, la Communauté urbaine a approuvé la participation de la Communauté urbaine au financement des achats pour l'élaboration d'un modèle de déplacement et à la constitution d'un groupement de commandes entre les membres, conformément à l'article 8 du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié par le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008).

La convention signée le 30 juin 2009 a pour objet de prévoir le fonctionnement du groupement, les modalités d'achat et de financement des prestations nécessaires à l'élaboration du modèle de simulation des déplacements sur le territoire métropolitain lyonnais.

Dans le cadre de la phase 1 sous coordination de l'Etat, ce groupement de commandes a pour objet l'achat des prestations suivantes :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernant la réalisation d'une enquête cordon, d'une enquête minéralogique et des comptages complémentaires si nécessaires,
- la réalisation de l'enquête cordon, dont l'objectif est de compléter les données routières existantes afin de mieux appréhender les trafics périurbains, notamment sur les voiries non enquêtées lors de l'enquête cordon de 2005 (à titre d'exemple : la RD 307, la RD 389, la RD 1083 et l'A432),
- la réalisation de l'enquête minéralogique, dont l'objectif est de compléter les données routières existantes, en particuliers sur l'A 47. En effet, sur cet axe l'arrêt des véhicules est impossible, seule une enquête par relevés de plaques minéralogiques est réalisable,
- l'AMO concernant l'élaboration du modèle de simulation des déplacements.

Dans le cadre de la phase 2, la Communauté urbaine assurera la coordination de l'élaboration du modèle de simulation des déplacements qui fera l'objet d'une autre convention entre les différents partenaires concernés.

Les 3 partenaires, le Conseil général du Rhône, l'Etat et la Communauté urbaine, se sont engagés sur le principe de financement de l'ensemble des dépenses relatives à l'élaboration du modèle de simulation des déplacements au niveau de 1/3 à charge de chacun des partenaires, excepté pour les dépenses liées à la réalisation de l'enquête minéralogique qui sera de 1/6 pour la Communauté urbaine et le Conseil Général et de 2/3 pour l'Etat. Le montant total prévisionnel des dépenses a été estimé à 573 000 € TTC.

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes, l'objet du présent dossier est d'approuver les modalités de financement, de la Communauté urbaine et du Conseil Général du Rhône au profit de l'Etat concernant les prestations suivantes, réalisées sous la coordination de l'Etat dans le cadre de la phase 1 :

- l'AMO concernant la réalisation de l'enquête cordon,
- l'AMO concernant la réalisation de l'enquête minéralogique,
- la réalisation de l'enquête cordon,
- la réalisation de l'enquête minéralogique.

Le plan de financement des prestations réalisées est le suivant :

Action (montants en €)	Participation - Communauté urbaine de Lyon (en €)	Participation - Etat (en €)	Participation - Conseil général (en €)	Coût total (en €)
AMO enquête cordon aire métropolitaine Lyonnaise	10 367,00	10 367,00	10 367,00	31 101,00
AMO enquête minéralogique	3 009,83	12 039,34	3 009,83	18 059,00
Réalisation : enquête cordon aire métropolitaine Lyonnaise	32 484,94	32 484,93	32 484,93	97 454,80
Réalisation : enquête minéralogique A 47	11 520,83	46 083,33	11 520,84	69 125,00
<b>Coût total en € HT</b>	<b>57 382,60</b>	<b>100 974,60</b>	<b>57 382,60</b>	<b>215 739,80</b>
<b>Coût total en € TTC</b>	<b>68 629,59</b>	<b>120 765,62</b>	<b>68 629,59</b>	<b>258 024,80</b>

Le montant total prévisionnel des dépenses est estimé à 215 739,80 € HT, soit 258 024,80 € TTC, et la part de la Communauté urbaine est de 57 382,60 € HT, soit 68 629,59 € TTC au profit de l'Etat.

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - le plan de financement et le montant de la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon au profit de l'Etat à hauteur totale de 68 629,59 € TTC au titre des actions réalisées pour le groupement de commandes dans le cadre de la phase 1,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, le Conseil Général du Rhône et l'Etat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 310 - fonction 815 - opération n° 0852.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**